



Mercredi 20 décembre 2017

Communiqué de presse

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

Vacances de Noël et du Nouvel an : sécurité routière, pas de relâchement !

A l'occasion des vacances scolaires, le trafic sur les routes du département sera dense.

« Sur la route, respecter les règles c'est respecter la vie »

Nicole Klein, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique, appelle à la prudence et à la vigilance de tous, pour qu'aucune vie ne soit brisée par un accident qui laisse des séquelles graves ou par le drame que constitue le décès de l'un de vos proches.

En cette période de fêtes, l'attention des usagers de la route est notamment attirée sur les risques liés à l'alcool au volant : en Loire-Atlantique, 31 % des accidents mortels sont liés à l'alcool, avec un taux moyen de 2,10 grammes par litre de sang.

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le taux limite d'alcool est fixé à 0,2g/l pour les conducteurs novices. Cette limite peut être dépassée dès le premier verre d'alcool. Par conséquent, il ne faut consommer aucun alcool avant de prendre le volant.

[La consommation d'alcool est incompatible avec la conduite](#)

L'alcool a un effet désinhibiteur et euphorisant qui modifie la perception des risques (vitesse, distance, conditions pour dépasser).

Il provoque :

- une mauvaise coordination des gestes ;
- un allongement du temps de réaction ;
- le trouble de la vision .

Il favorise également :

- l'agressivité ;
- la somnolence.

- Ne pas prendre le volant lorsqu'on n'est pas en état de conduire et avoir recours au **covoiturage ou aux transports en commun** ;
- La Sécurité routière par sa campagne de communication « **Sam, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas** », rappelle l'importance de choisir parmi ses amis un conducteur sobre qui permettra à tous de rentrer sans encombre ;
- Si on a consommé de l'alcool dans les heures qui précèdent, prendre en compte que ce dernier est éliminé très lentement par l'organisme et systématiquement utiliser un **éthylotest** afin de vérifier sa capacité à prendre le volant ;
- Contrairement à une idée reçue, la consommation de certains produits ne fait pas disparaître plus rapidement l'alcool dans le sang. En revanche, l'utilisation en parallèle de **médicaments ou de produits stupéfiants** augmente significativement les risques.

Respecter les règles du code de la route

- **Respectez les règles du code de la route et les limitations de vitesse, leur non respect constituant la première cause de mortalité sur nos routes. Pour votre propre sécurité et celle des autres**, adaptez votre vitesse aux conditions météorologiques et à la densité de la circulation et respectez les distances de sécurité.
- **En cas de longs trajets**, pour éviter la baisse de vigilance ou l'endormissement, **faites une pause toutes les deux heures et n'hésitez pas à passer le volant.**

Ne vous laissez pas distraire par votre téléphone portable : rangez-le !

Envoyer ou recevoir un sms nécessite de quitter la route des yeux pendant 5 secondes, et multiplie par 23 le risque d'accident. Avant de prendre la route, téléchargez l'application « [mode de conduite](#) » qui met votre portable en veille et envoie un message de prévention à ceux qui vous appellent.

Pour rappel, depuis le 1^{er} juillet 2015, le port de tout dispositif susceptible d'émettre du son à l'oreille est interdit en conduisant, quel que soit le type de votre véhicule (y compris les vélos).

***La probabilité de décéder ou d'être grièvement blessé sur les routes ne relève pas de la fatalité. Chacun, par son comportement, peut contribuer à éviter les drames.
La sécurité routière est l'affaire de tous : « Sécurité routière, tous responsables ».***

Retrouvez tous les conseils de prudence sur www.securite-routiere.gouv.fr

Contact presse :

Préfecture de la Loire-Atlantique

Service de la communication interministérielle (SCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.loire-atlantique.gouv.fr

[@Prefet44](https://twitter.com/Prefet44)

